

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-007), le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 10 juillet 2012, à 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur les demandes suivantes :

a) certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 1871, avenue De Lorimier, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 4 étages comportant 16 unités résidentielles;
- 2033-2035 et 2043-2049, rue Clark, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant 22 unités résidentielles et une unité commerciale;
- 2229, rue sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 3 étages comportant 55 unités résidentielles et de 4 unités commerciales;

b) prolongation du délai relatif à la construction du projet de remplacement prévu suite à la démolition des bâtiments réunis sous le numéro 1211, rue De Bleury.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, dans les 10 jours de la publication du présent avis ou de l'affichage d'un avis sur l'immeuble concerné, et au plus tard le 3 juillet 2012, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de monsieur Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Montréal, le 23 juin 2012

M^e Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement